Sujet 8 : Les missions du Parlement

Définition des termes

Mission : Tâche à accomplir (confiée à une personne)
Parlement : (voir définition dans le sujet précédent)

I- L'importance des missions du parlement

A- Le contrôle de l'exécutif

1. Information du parlement

- Questions orales ;
- Questions écrites ;
- Commissions d'enquête parlementaire ;
- Contrôle spécifique (loi de règlement et loi de ratification).

2. Mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement

- Motion de censure ;
- Question de confiance ;
- Combinaison des deux procédures

B- Le vote des lois

1- Discussions en commissions

a) Le projet de texte
b) La discussion en formation restreinte

2- Adoption en séances plénière

- Dans les deux cas, tenir compte de la discipline induite par le parlementaire rationalisé.
- Les modalités d'adoption des textes

3- Le pouvoir d'amendement

II- Les limites des missions du parlement et l'opportunité d'une évolution

A- Les limites des pouvoirs du parlement

1- Dans le contrôle de l'exécutif

- Les difficultés de mise en œuvre de mécanismes de contrôle
- La possibilité de reconduction par le Président de la République du gouvernement destitué
- Le risque de dissolution de l'Assemblée

2- Dans l'adoption des lois

- L'emprise du gouvernement sur le travail parlementaire (la maîtrise de l'ordre du jour)
- La prépondérance des lois d'inspiration gouvernementale
- La faiblesse du pouvoir d'amendement du parlement.

www.touslesconcours.info

B- L'opportunité d'une réforme

1- Pour un renforcement des pouvoirs actuels du parlement quant à leur mise en œuvre
2- Pour une refonte des pouvoirs du parlement

Conclusion

La pertinence de ce sujet s'éclaire davantage à l'examen de la soumission du pouvoir exécutif au contrôle parlementaire.

www.touslesconcours.info